

La Direction Régionale des finances publiques offre un nouveau service aux habitants de la communauté de communes de la Plaine du Rhin

Vous avez une question en matière d'impôts ? Aujourd'hui, seul le service de WISSEMBOURG est compétent pour renseigner les habitants de la commune. Concernant les produits locaux (ex : factures d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, hôpitaux publics), vous pouvez payer par internet, par prélèvement ou auprès de la trésorerie de SELTZ.

À compter du 8 janvier 2020, pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer à WISSEMBOURG, un accueil fiscal, exclusivement sur rendez-vous, sera organisé en mairie de SELTZ, le mercredi matin, tous les 15 jours (semaines paires) de 8h à 12h. Le même accueil fiscal sera assuré à LAUTERBOURG, selon des modalités identiques chaque mercredi matin les semaines impaires à compter du 15 janvier 2020.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie jusqu'au vendredi qui précède le mercredi de permanence (ex : 3 janvier 2020 pour la première pour SELTZ, le 10 janvier pour LAUTERBOURG). Avant le rendez-vous, vous recevrez un appel du service des finances publiques de WISSEMBOURG pour préciser votre demande, les pièces justificatives à apporter et confirmer si nécessaire votre rendez-vous.

Vous pourrez indifféremment prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre commune et ce, quel que soit l'adresse de votre domicile.

Par ailleurs, dès le 1^{er} semestre 2020, vous pourrez payer vos impôts, vos factures communales et hospitalières en espèces jusqu'à 300 € et par carte bancaire quel que soit le montant, auprès d'un buraliste affilié à la Française des jeux à SELTZ.